



Communiqué de presse

La santé et la sécurité de toutes et tous avant tout !

FO a réuni ce 30 mars, en téléconférence, sa Commission exécutive confédérale composée de 35 membres, secrétaires d'Unions départementales et de Fédérations nationales d'industries.

La Commission exécutive a, de façon unanime, souligné et salué l'engagement de l'ensemble des militants et des syndicats FO, dans le contexte de crise sanitaire majeure générée par l'épidémie de Coronavirus (COVID-19), auprès des salariés pour mettre tout en œuvre afin de privilégier la santé et la sécurité de toutes et tous et de préserver les emplois.

Elle constate que là où les syndicats FO sont présents, ces droits sont d'autant mieux défendus et que nombre de salariés se tournent aujourd'hui vers FO.

La Commission exécutive n'a pu manquer de souligner que de l'Hôpital, aux Ehpad, comme dans tous les services publics aujourd'hui mobilisés, les moyens faisant cruellement défaut, du fait des politiques successives d'austérité, étaient demandés de longue date par les syndicats FO avec les agents, soignants et non soignants.

La Commission exécutive a pleinement soutenu la position défendue de façon constante par la Confédération de concentrer la mise en œuvre des moyens de protection – dont force est malheureusement de constater qu'ils sont insuffisants – sur les activités essentielles, liées à l'impératif du fonctionnement des services santé, de l'hygiène et de l'approvisionnement de la population. A cette fin et afin de s'assurer de la nécessité du confinement préconisé pour endiguer l'épidémie, la Commission exécutive soutient la mise à l'arrêt des activités non indispensables.

La Commission exécutive a souligné la responsabilité des syndicats FO et des salariés en ce sens, y compris dans les cas où ils n'ont d'autre choix que d'invoquer le droit de retrait ou, en dernier ressort, le droit de grève pour obtenir les moyens de protéger leur santé.

La Commission exécutive constate que la situation actuelle justifie d'autant plus la revendication du rétablissement des CHSCT supprimés par les ordonnances travail de 2017.

La Commission exécutive a estimé indispensable d'affirmer que FO est et sera intransigeante quant à la préservation des droits des salariés – du code du travail, aux conventions collectives et aux systèmes de protection sociale collective.

Aussi, la Commission exécutive affirme le rejet de FO et la demande d'abandon des ordonnances prises, au titre de l'urgence sanitaire, en matière de dérogations au temps de travail, temps de repos et travail dominical, jours de repos. FO s'opposera à toutes velléités de mises en cause des droits de salariés pour l'avenir.

La Commission exécutive FO constate des effets d'aubaine de la part d'employeurs et appelle à ce que toute procédure de licenciement soit stoppée effectivement, comme elle soutient la revendication du maintien du salaire à 100% alors que tombent notamment les échéances locatives pour les salariés et crédits.

La Commission exécutive réaffirme également de la revendication portée par FO de l'interdiction du versement des dividendes aux actionnaires et de la mise en œuvre d'une fiscalité sur les hauts revenus destinée à financer, dans l'urgence, les besoins en termes de santé et, à moyen, terme la préservation des emplois.

Paris, le 31 mars 2020


Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01